UN AUTEUR, UN LIVRE : Le combat des femmes en terres arabes

Féminismes arabes, un siècle de combat
Leïla Tauil,
L'Harmattan, 186 p., 19,50 €.

À l'heure de #MeToo, que sait-on des différents courants féministes qui traversent le monde arabe ? Leïla Tauil travaille la question depuis de nombreuses années. Elle s'est intéressée au Maroc, lorsque dans les années 2000, la réforme du code de la famille (restriction de la polygamie, suppression de l'autorité maritale) fait descendre dans la rue, pour la première fois, des islamistes (femmes et hommes confondus), opposées aux féministes *« universalistes ou séculières »*.

Dans cet ouvrage, elle revient sur l'histoire de ces féminismes séculiers et laïques dans le monde arabe. Les précurseurs pour une meilleure considération des femmes au XIXe siècle sont… des hommes. Ils font partie de la *Nahda*, mouvement pour un renouveau de la pensée islamique. Ils militeront pour un égal accès des femmes aux secteurs professionnels, scolaires…

Dans une première partie, plutôt historique, Leïla Tauil réhabilite les figures fondatrices des mouvements féministes arabes – notamment dans la sphère musulmane – qui sont tombées dans l'oubli. On découvre une série de personnages aux parcours incroyables, des femmes engagées, militantes, ancrées dans la société de leur temps. Il en est ainsi de Huda Shaarawi, née en 1879 dans un harem égyptien. Elle fonde, en 1923, l'Union féministe égyptienne, mouvement laïc et interreligieux ; puis en 1925, la revue progressiste *L'Égyptienne*, et se rallie à de nombreux combats féministes internationaux… Sa vision est pleinement laïque et universaliste. Elle se retrouve en Tunisie, dans le féminisme militant de Bchira Ben Mrad qui est à l'origine de l'Union musulmane des femmes de Tunisie, créée en 1936. Au Maroc, Malika El Fassi, fondatrice de l'association Les sœurs de la pureté, insiste sur l'égalité des femmes, sur une réforme de leur statut juridique inégalitaire issu de la charia.

L'auteure montre, en se focalisant sur le Maroc et la Tunisie, combien les mouvements féministes arabes étaient, historiquement des mouvements prodémocratiques et contre le colonialisme. Après les indépendances et l'installation de régimes autoritaires, ils ont été relégués à l'arrière-plan par des dirigeants peu préoccupés des droits humains.

Si le féminisme est devenu le parent pauvre des politiques arabes, Leïla Tauil explique que des avancées ont eu lieu, même minimes, sous l'impulsion des féminismes historiques. L'apparition du paradigme islamiste dans les années 1980-1990 a changé la donne.

Dans une seconde partie, plus conceptuelle, et toujours très référencée, Leïla Tauil discute des différents référentiels des féminismes.

Elle s'interroge sur l'ambivalence du féminisme islamique apparu dans les années 2000, au Maroc. D'un côté, il invite à revoir la lecture des textes fondateurs et à remettre en question l'esprit patriarcal des institutions religieuses. De l'autre, il contribue à la réislamisation des sociétés en fondant toutes ses revendications sur des arguments de nature religieuse. ■

CAMILLE ANDRES

Des référentiels différents

Le concept de « féminisme islamique » ne voit le jour qu'au milieu des années 1990 dans la sphère académique relative aux recherches sur le genre, à partir de l'expérience iranienne où des femmes islamistes réclament des réformes de la charia en faveur des droits des femmes « tout en soutenant le cadre islamique du régime ». La distinction entre le féminisme islamique relativiste dans les sociétés musulmanes, qui revendiquent tous deux une égalité des sexes, réside dans la primauté accordée au référentiel universel des droits humains pour le féminisme historique universaliste et dans la supériorité du référentiel islamique (Coran et Tradition prophétique) pour le féminisme islamique. Néanmoins aujourd'hui, la frontière entre ces deux postures est poreuse et les féminismes universalistes et les féminismes islamiques, dans le monde musulman où le référentiel religieux demeure déterminant, se caractérisent aujourd'hui davantage par leurs références complexes, syncrétiques et métissées. *(Extrait p. 123)*

RELIGIONS. Discerner les origines et les différences des mouvements féministes du monde arabe.

« Le féminisme islamique est capital »

© JAZZOPS4/GETTY IMAGES

QUESTIONS À
Leïla Tauil
auteure, chargée de cours à l'université de Genève, chercheuse associée à l'université libre de Bruxelles

Pourquoi féminismes universalistes et islamiques se rapprochent-ils ?
En 2009, le mouvement Sister in Islam, porté par des féministes islamiques de Malaisie, lance un rassemblement mondial des femmes musulmanes à Kuala Lumpur avec pour mot d'ordre *« Égalité et justice dans les familles musulmanes »*.

À cette occasion, des féministes séculières, laïques et islamiques provenant, notamment, de l'ensemble du monde musulman, se rapprochent malgré leurs projets de société distincts.

Elles se mettent d'accord pour revendiquer, d'une même voix, la désacralisation de la charia qui légalise une inégalité sacralisée aux niveaux des codes du statut personnel et de la famille en terres d'islam.

Quelle place occupe, aujourd'hui, le féminisme islamique dans les pays que vous avez étudiés ?
Historiquement et statistiquement les féministes séculières et laïques, dans le monde arabe, sont ancrées dans la société depuis les années 1920. Leur présence s'intensifie durant les années 1980 à travers de vastes mouvements associatifs. Celles-ci sont beaucoup plus nombreuses que les féministes islamiques. Elles exercent un réel impact social et politique.

Les féministes islamiques sont très peu nombreuses et agissent surtout au niveau du champ discursif, sur le plan des débats et des prises de position, en usant notamment des réseaux sociaux.

Cela leur donne une visibilité, accentuée par leur mise en valeur par le monde académique, au détriment, souvent, du féminisme universaliste en terre d'islam.

Quel danger voyez-vous dans le féminisme islamique pour l'égalité ?
Le féminisme islamique, à l'image des féminismes juif et chrétien, est capital. Sa relecture égalitaire des textes déloge quatorze siècles de patriarcat sacralisé.

En revanche, il comporte une limite : les sources religieuses médiévales (Coran et Tradition prophétique) mobilisées ignorent les concepts modernes d'égalité, de citoyenneté et de liberté.

D'autre part, porter des revendications citoyennes à partir d'un référentiel religieux participe, je crois, au phénomène de réislamisation qui tente de redonner un fondement sacré dans l'organisation sociale de la société.

Pourquoi l'égalité en matière de succession reste-t-elle si problématique à obtenir dans le monde arabe ?
Parce qu'au-delà du fait qu'il s'agisse d'une disposition coranique explicite, nous touchons à la question des biens fonciers et immobiliers. Et la moindre revendication d'une réforme égalitaire au niveau de l'héritage entraîne de violentes résistances liées à un patriarcat sacralisé.

Pourtant, les dispositions coraniques, explicites, relatives à l'esclavage, au butin de guerre, aux concubines sont aujourd'hui abandonnées sans susciter le moindre émoi de la part des gestionnaires du sacré, qu'il s'agisse d'islam officiel des États ou des mouvements islamistes…

Mais lorsque les féministes revendiquent des réformes égalitaires touchant à la succession, elles se heurtent à une opposition somme toute patriarcale.

Néanmoins, rien n'est figé et la Tunisie, pays avant-gardiste en termes des droits des femmes, est sur le point d'adopter une loi stipulant une égalité successorale. Un exemple enthousiasmant. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR C.A.